

Groupe EPM au Conseil général

par Damien Raboud, Chef de groupe.

Communication de presse du 13 juin 2014

Réuni en séance en date du, le groupe des élus de l'Entente pour Monthey au Conseil général a pris connaissance de l'ensemble du dossier relatif à la procédure arbitrale contre Satom SA, qui a pris fin récemment.

Au terme d'une étude fouillée, le groupe a pris les décisions suivantes :

- Il se déclare satisfait de la gestion de ce dossier, placé du début et jusqu'à son terme sous la responsabilité de son conseiller municipal C. Multone. Cela a permis de récupérer Fr. 830'000.--, tel que cela ressort des comptes 2013 de la Commune de Monthey.
- Il exprime sa stupéfaction face aux allégations farfelues et mensongères contenues dans les deux rapports de la Commission de gestion du Conseil général, ainsi que des déclarations intempestives et fausses de son président, M. Christian Fracheboud, dans une certaine presse.
- Il prend note de la décision de son représentant au sein de ladite Cogest, M. Daniel Bernasconi, de démissionner avec effet immédiat.
- Il prend également note de la décision de son représentant comme membre suppléant au sein de ladite Cogest, M. Alexandre Aviolat, de démissionner avec effet immédiat.
- A l'unanimité, compte tenu de l'absence de crédibilité de cette commission, il décide de ne pas présenter de membres en remplacement de ces deux départs.

Le groupe de l'Entente pour Monthey continuera de faire part de ses propres analyses, aux moments qu'il jugera opportun et dans l'intérêt d'une information vraie et respectueuse de la population.

Monthey, le 13 juin 2014

Damien Raboud, Chef du groupe